



AVIS DE COURSE

Epreuve: COUPE DES ARBITRES / *Trophée Robert Comte*

Niveau : 5A

Date : Samedi 7 mars 2015

Support / Classe : MINIJl flotte commune

Lieu : St Quentin en Yvelines

1. La régate sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile**,
- Les règlements fédéraux.

2. Publicité :

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. Admissibilité :

Le Trophée Robert Comte est ouverte à tous les arbitres de qualification Régional, National ou International, licenciés dans un club voile d'Ile de France (ou sur invitation de la CRA IDF) .
Le nombre de coureurs inscrits est limité à 15.

4. Support :

Le Trophée Robert Comte se court sur une flotte commune de MINIJl, mise à disposition par le CVSQ. La flotte est limitée à 10 MINIJl. L'attribution des bateaux se fera au moment du briefing.

5. Inscriptions :

Inscription obligatoire au préalable par email à Philippe.quesney@neuf.fr .

Les 15 premières inscriptions seront retenues par ordre de réception, au-delà une liste d'attente sera établie.

Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra présenter le jour de la régate:

- Sa **licence FFVoile** valide de l'année en cours d'un club localisé dans la région Ile de France,
- Un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an**.

6. Droits à payer : néant

7. Programme du samedi 7 mars 2015 :

Confirmation des inscriptions + préparation des bateaux : **de 09h à 10 h**.

Briefing, ordre de séquence des courses, attribution des bateaux : **10h 00**

Signal d'avertissement de la première course à : **10h 30**

Remise des prix prévue : **vers 17h**

8. Séquences des courses : tirage au sort des groupes et, affichage des séquences de course au moment du briefing

9. Instructions de Course :

Les Instructions de Course seront disponibles à la confirmation de l'inscription.

10. Système de pénalité :

9.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2 Un arbitrage direct ou semi direct pourra être mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les Instructions de Course

11. Parcours :

Les parcours seront de type Banane.

12. Communication radio :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. Prix :

Le trophée Robert Comte sera remis au vainqueur de la régate.

13. Décision de courir :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

14. Composition du Corps Arbitral :

Président du Comité de Course :

*Présidente du Jury : **auto arbitrage sur l'eau par les coureurs en attente de leur course***

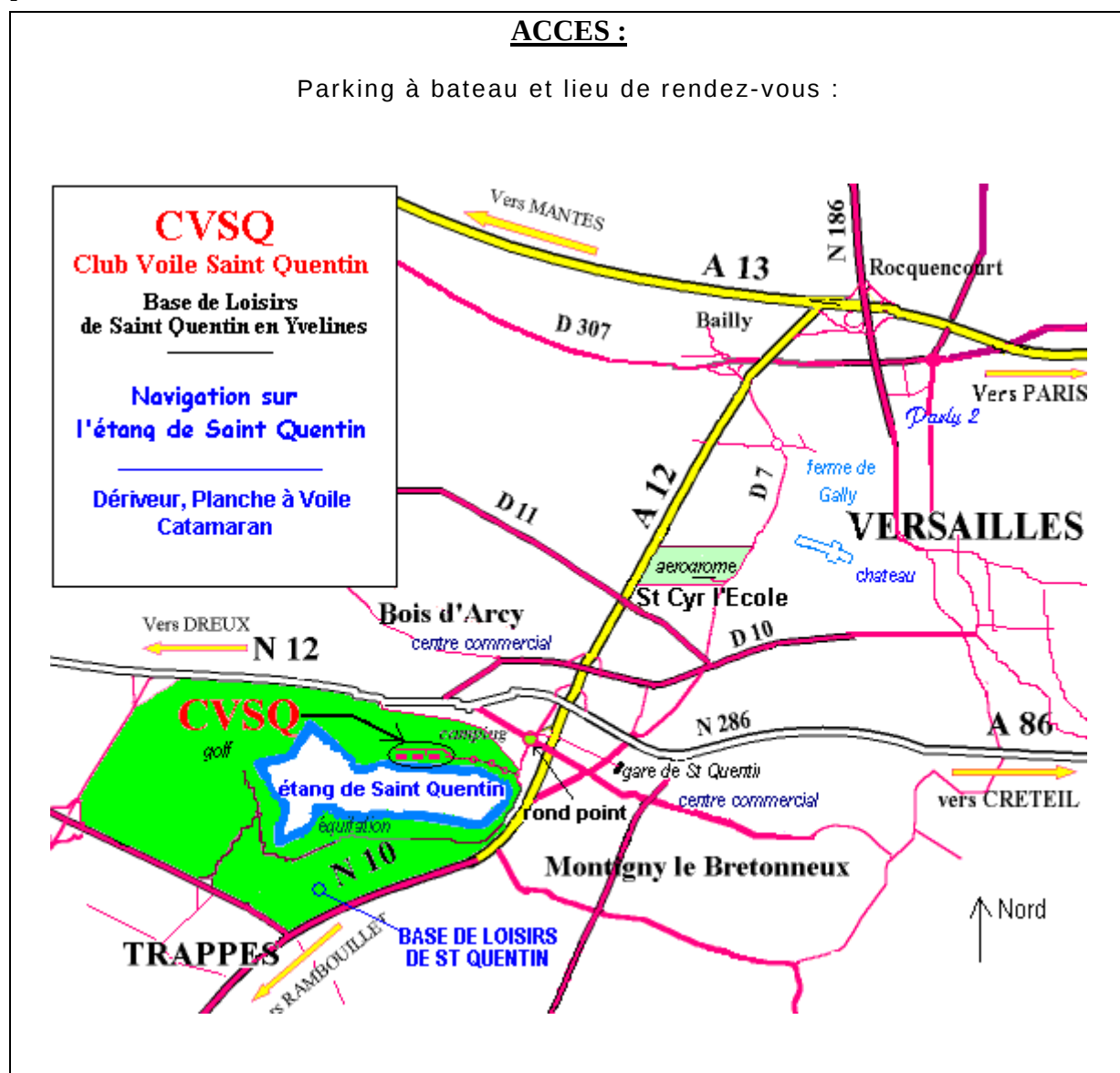
Informations complémentaires Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

CVSQ BP 229 78051 Saint Quentin en Yvelines cedex

tel: **01.30.58.91.74** email: **cvsq78012@neuf.fr** <http://www.asso.ffv.fr/cvsq/>

ACCES :

Parking à bateau et lieu de rendez-vous :



Club Voile St Quentin Base de Loisirs de Saint Quentin en Yvelines

Accès :

Autoroute A 12

Sortie Saint Quentin

Ou A 86 puis N 286.

(au rond-point suivre les flèches.)

Le centre de voile est situé
sur la partie Nord de la Base de Loisirs côté Bois d'Arcy, Montigny le Bretonneux
(L'entrée est près du Camping)

La partie Sud de la Base est côté Trappes (autre entrée possible)

Position GPS :

Latitude : 48°47,38 Nord

Longitude : 2°1,14 Est